

Un peu d'histoire : les dates clés de l'égalité

- **1792** : sous la Convention, la loi du 20 septembre met en place le mariage civil et autorise le divorce par consentement mutuel.
- **1836** : l'enseignement primaire pour les filles est organisé par une ordonnance du 23 juin.
- **1861** : après plusieurs années de combat, l'institutrice Julie Daubié est la première femme autorisée à se présenter au baccalauréat, qu'elle obtient en l'ayant préparé seule.
- **1876** : Hubertine Auclert, journaliste et première suffragette, fonde l'association « Le Droit des femmes » et se bat pour l'égalité politique.
- **1900** : la loi du 1er décembre ouvre le barreau aux femmes (Jeanne Chauvin devient la première avocate).
- **1907** : la loi du 13 juillet accorde aux femmes mariées la libre disposition de leur salaire.
- **1909** : la loi institue un congé de maternité de huit semaines, sans rupture de contrat de travail mais sans traitement (en 1910, les institutrices obtiennent le maintien du traitement).
- **1924** : les programmes de l'enseignement secondaire ainsi que le baccalauréat deviennent identiques pour les filles et les garçons (décret du 25 mars).
- **1936** : Cécile Brunschvicg, Suzanne Lacore et Irène Joliot-Curie sont nommées sous-secrétaires d'État (à l'Éducation nationale, la Protection de l'enfance et la Recherche scientifique) dans le gouvernement de Léon Blum.
- **1938** : suppression de l'incapacité civile, les femmes peuvent s'inscrire à l'université sans l'autorisation de leur mari (loi du 18 février).
- **1944** : par une ordonnance du 21 avril, signée du général de Gaulle, « les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».
- **1946** : le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est désormais inscrit dans le préambule de la Constitution. L'arrêté du 30 juillet supprime la notion de « salaire féminin ».
- **1947** : dans le gouvernement de Robert Schuman, Germaine Poinso-Chapuis est la première femme nommée ministre (de la Santé publique et de la population).
- **1965** : la loi du 13 juillet modifie le régime légal du mariage du couple se mariant sans contrat, les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.
- **1967** : loi Neuwirth du 28 décembre autorisant la contraception. La publicité, interdite par la loi de 1920, n'est toujours pas autorisée en dehors des revues médicales.
- **1970** : indemnisation du congé de maternité à 90 % par l'assurance maternité.
- **1970** : la loi relative à l'autorité parentale conjointe supprime la notion de « chef de famille » inscrite dans le Code civil.

- **1972** : l'École polytechnique devient mixte (huit femmes sont reçues dont l'une d'entre elles, Anne Chopinet, sera major de promotion).
- **1975** : ouverture du premier refuge pour femmes battues, à Clichy, qui porte le nom de « Flora Tristan », l'une des initiatrices du féminisme en France au XIXe siècle.
- **1975** : la loi Haby et ses décrets d'application organisent l'obligation de mixité dans tous les établissements publics d'enseignement.
- **1975** : la loi Veil autorise l'interruption volontaire de grossesse (IVG) pour une période probatoire de cinq ans.
- **1980** : la loi du 23 décembre sur la répression du viol en apporte une définition précise : « Tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte ou surprise est un viol » (article 222.23 du Code pénal).
- **1982** : l'IVG est remboursée par la Sécurité sociale (loi du 31 décembre).
- **1983** : la loi Roudy du 13 juillet établit l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- **1985** : loi relative à l'égalité des époux dans la gestion des biens de la famille et des enfants.
- **1990** : la Cour de cassation reconnaît le viol entre époux (arrêt du 5 septembre).
- **1992** : la loi du 2 novembre définit l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail (harcèlement sexuel).
- **1993** : la loi du 8 janvier affirme le principe de l'exercice conjoint de l'autorité parentale à l'égard de tous les enfants, quelle que soit la situation des parents (mariés, concubins, divorcés, séparés).
- **1993** : la loi du 27 janvier dépénalise l'auto-avortement et crée le délit d'entrave à l'IVG.
- **2000** : le gouvernement entreprend une actualisation de la loi de 1967 sur la contraception et de la loi de 1975 sur l'IVG. Le 13 décembre 2000, la loi relative à la contraception d'urgence autorise la délivrance sans ordonnance des contraceptifs d'urgence non susceptibles de présenter un danger pour la santé.
- **2000** : la loi du 6 juin relative à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives permet la mise en œuvre du principe de parité politique acquis en 1999.
- **2001** : adoption le 9 mai de la loi Génisson sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui actualise et renforce la loi Roudy de 1983 en définissant les axes de sa mise en œuvre.
- **2001** : la loi du 4 juillet relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception actualise la loi de 1967 relative à la contraception et celle de 1975 relative à l'avortement. Les dispositions portent notamment sur la suppression de l'autorisation parentale pour l'accès des mineures à la contraception, l'aménagement de la mise à disposition de la contraception d'urgence, l'autorisation de la stérilisation à visée contraceptive, l'allongement du délai légal de recours à l'IVG, l'aménagement de l'autorisation parentale pour les mineurs demandant une IVG, et l'élargissement du délit d'entrave.
- **2002** : la loi de modernisation sociale du 17 janvier, aborde, dans ses articles 168 à 180, la lutte contre le harcèlement moral au travail.

- **2002** : nouvelle loi relative à l'autorité parentale votée le 4 mars.
- **24 juin 2003** : ouverture du chantier sur l'égalité professionnelle par les partenaires sociaux dans le cadre de le « Refondation sociale ».
- **1er mars 2004** : les négociations sur l'égalité professionnelle débouchent sur un accord national interprofessionnel étendu par un arrêté du 22 avril 2005 (publié au JO le 5 mai
- **23 février 2006** : le projet de loi relatif à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes est définitivement adopté par le Parlement.